

La presse : un quatrième pouvoir ?

« *Pour qu'on ne puisse abuser du pouvoir, il faut que, par la disposition des choses, le pouvoir arrête le pouvoir.* »

Montesquieu (philosophe, *De l'esprit des lois*, 1748).

Pouvoir Législatif + **Pouvoir Exécutif** + **Pouvoir Judiciaire** = Démocratie

Députés + **Président et Gouvernement** + **Juges et Magistrats**

Comment s'assurer que ces pouvoirs soient vraiment séparés ?

La presse : un quatrième pouvoir ?

« *l'alignement politique des trois branches du gouvernement soulève des préoccupations quant à notre système de freins et contrepoids.* »

Delbert Tran (avocat américain, *The Fourth Estate As The Final Check*, Université Yale, 2016).

Élection de **Donald Trump**, 2017 : risque de concentration du pouvoir par le parti des Républicains.

Il existe un « *quatrième pouvoir, plus important que tous les autres* » : la presse.

Edmund Burke (politicien et philosophe britannique, 18^{ème} siècle)

Pouvoir Législatif + Pouvoir Exécutif + Pouvoir Judiciaire + Pouvoir de la Presse ? = Démocratie

Députés + Président et Gouvernement + Juges et Magistrats + Journalistes ?

Problématique

En quoi la presse peut-elle être considérée comme un quatrième pouvoir ?

De plus, quelle est la véritable place du journalisme dans un monde clivé et en constante évolution ?

Plan

I. La presse en tant que pouvoir et contre-pouvoir.

-Le pouvoir sur le public

-Un contre-pouvoir politique

II. Les menaces et les biais de la presse.

-L'indépendance et le financement

-L'information : un pouvoir menacé

III. Le défi de la presse au temps des réseaux sociaux.

-Remise en question du journalisme

-Transformation du journalisme

I. La presse en tant que pouvoir et contre-pouvoir.

Le fondement du pouvoir de la presse ? Sa liberté.

La liberté **d’informer** + La liberté **d’être informé** = **Liberté de la presse.**

États-Unis :



- 1^{er} amendement de la constitution américaine.

France :



- Révolution Française 1789 : Déclaration des Droits de l’Homme et du Citoyen.

- Loi du 29 juillet 1881 : Tout « *journal ou écrit périodique peut être publié sans déclaration ni autorisation préalable* ».

Le pouvoir sur le public

« *C'est le journal [...] qui fait l'opinion* ».

Patrick Eveno (professeur et spécialiste des médias, *Le journalisme, quatrième pouvoir ?*, 2018)

Le journalisme influence le peuple et donc la démocratie. Il faut l'encadrer.

France :



- Loi du 19 juillet 1977:

En « *cas d'élections générales et de référendum, la veille et le jour de chaque scrutin, aucun sondage électoral ne peut faire l'objet [...] d'une publication, d'une diffusion ou d'un commentaire* ».

Cette loi concerne les élections **présidentielles**, **législatives** ainsi que les élections **européennes**.

Un contre-pouvoir politique

« *le phasage de l'annonce, son organisation, les éléments de langage sont [...] partie prenante de la décision* ».

David Kessler (conseiller médias et culture de François Hollande, *Les médias sont-ils un pouvoir ?*, 2012)

Le **pouvoir exécutif** doit parvenir à contrôler l'information ou encore à la modeler pour la rendre acceptable ou appréciable aux yeux du public.

Mais le journalisme a aussi une dimension d'**imprévisibilité** qui échappe aux autres pouvoirs :

C'est le cas du « *scoop* ».

Un scoop, peut « *bouleverser le tempo de la communication politique* » d'après Kessler.

Un contre-pouvoir politique

Le scandale du Watergate (États-Unis, 1972)

Révélations sur un système d'écoute placé au Watergate, siège du parti démocrate, situé à Washington. De hauts fonctionnaires de la Maison-Blanche sont impliqués, ainsi que le Président Richard Nixon, qui a dû démissionner de son poste en 1974.

La presse peut :

- **Révéler** des informations sensibles malgré des tentatives d'intimidation ou de contrôle de l'information.
- **Déstabiliser** les autres pouvoirs en collectant et diffusant des informations sur ces derniers.



Les journalistes Bob Woodward (à droite) et Carl Bernstein dans la salle de rédaction du *Washington Post* le 7 mai 1973. Leur enquête sur le scandale du Watergate leur valut le prix Pulitzer et aboutit à la démission du président R. Nixon

Un contre-pouvoir politique

L'affaire Dreyfus (France, 1894)

Documents d'espionnage retrouvés dans l'ambassade d'Allemagne à Paris. Alfred Dreyfus est le coupable idéal car il est juif. De fausses preuves lui sont attribuées. Il est arrêté, jugé et déporté en Guyane. Georges Picquart essaie de l'innocenter mais il est tenu à l'écart de l'affaire.

Walsin Esterhazy est le véritable coupable mais il est acquitté. Témoin de cette injustice, Émile Zola publie une lettre ouverte destinée Président de la République. C'est le célèbre article « J'accuse... ».

Conséquences de l'affaire :

- Une France divisée entre les Dreyfusards et les anti-Dreyfusards et clivée sur la question de l'antisémitisme.
- Une affaire dénonçant les erreurs des pouvoirs législatifs, exécutifs et judiciaires que la presse a révélé.
- Walsin Esterhazy a finalement été reconnu coupable.
- Alfred Dreyfus a finalement été innocenté puis réintégré dans l'armée.

II. Les menaces et les biais de la presse.

france
culture

SUD
OUEST

Le journalisme représente un pouvoir dans toutes les sociétés.

Le Monde

LE FIGARO

Cela explique pourquoi cette profession attire les convoitises de la part d'acteurs économiques qui n'hésitent pas à acheter des grands titres de presse. Certains en possèdent plusieurs. Cette presse est-elle indépendante ?

franceinfo:



Cela explique aussi pourquoi la presse est restreinte ou utilisée à des fins de propagande dans certains états.

Qatar



Chine



Russie



L'indépendance et le financement.

« En lisant le journal, les gens croient apprendre ce qui se passe dans le monde. En réalité, ils n'apprennent que ce qui se passe dans le journal. »

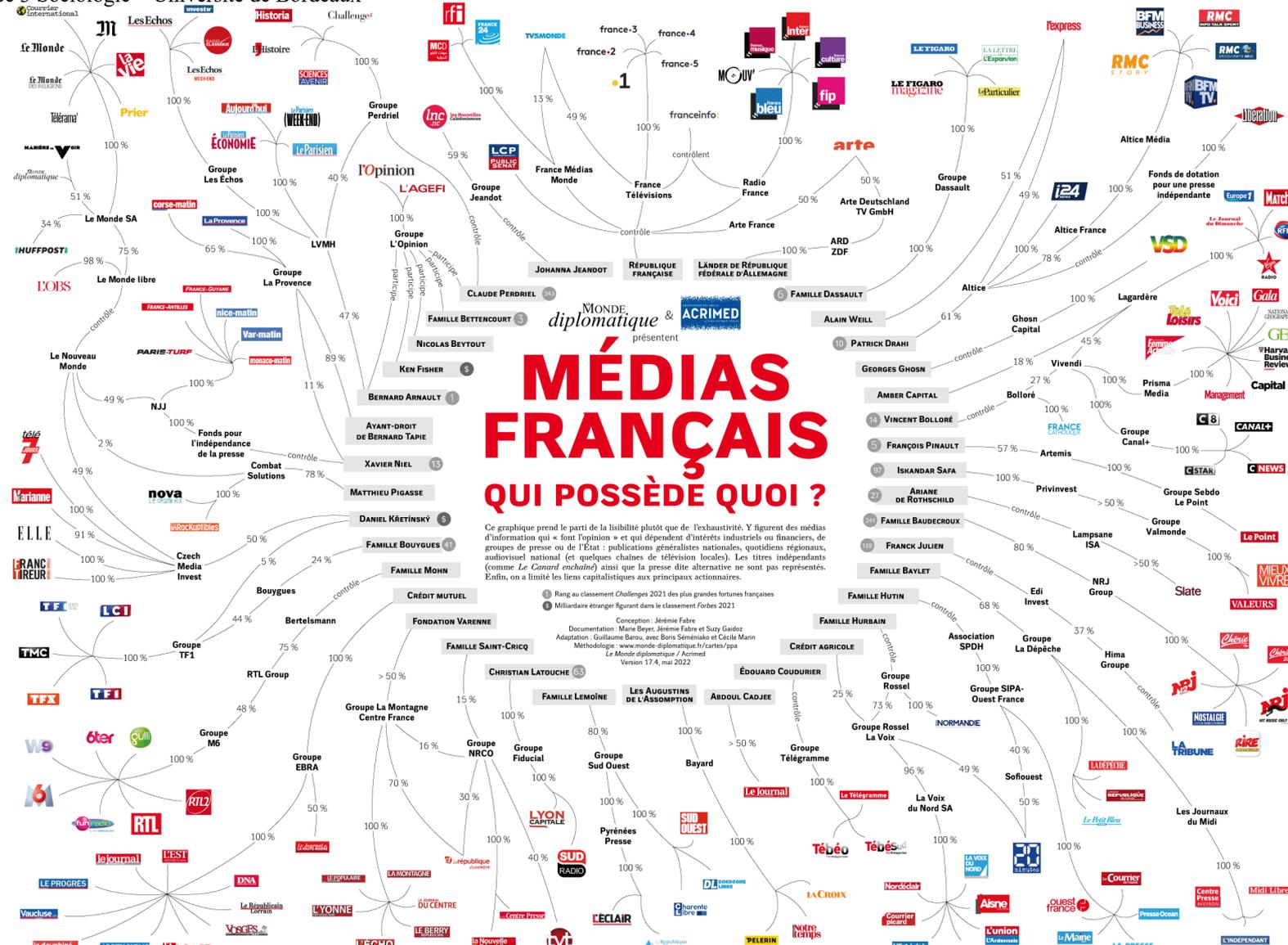
Érik Neveu (journaliste, *Sociologie du journalisme*, 2019)

Les articles d'un journal, reflètent les idées politiques des **rédacteurs** et les idées des propriétaires de celui-ci, c'est à dire les **actionnaires**.

« Presse des élites » **Patrick Eveno**.

La liberté de la presse ne saurait être [...] une liberté mise à la disposition des seules entreprises privées (et de leurs actionnaires). Sinon, la presse et l'information deviennent le « privilège des propriétaires et actionnaires de ces entreprises ».

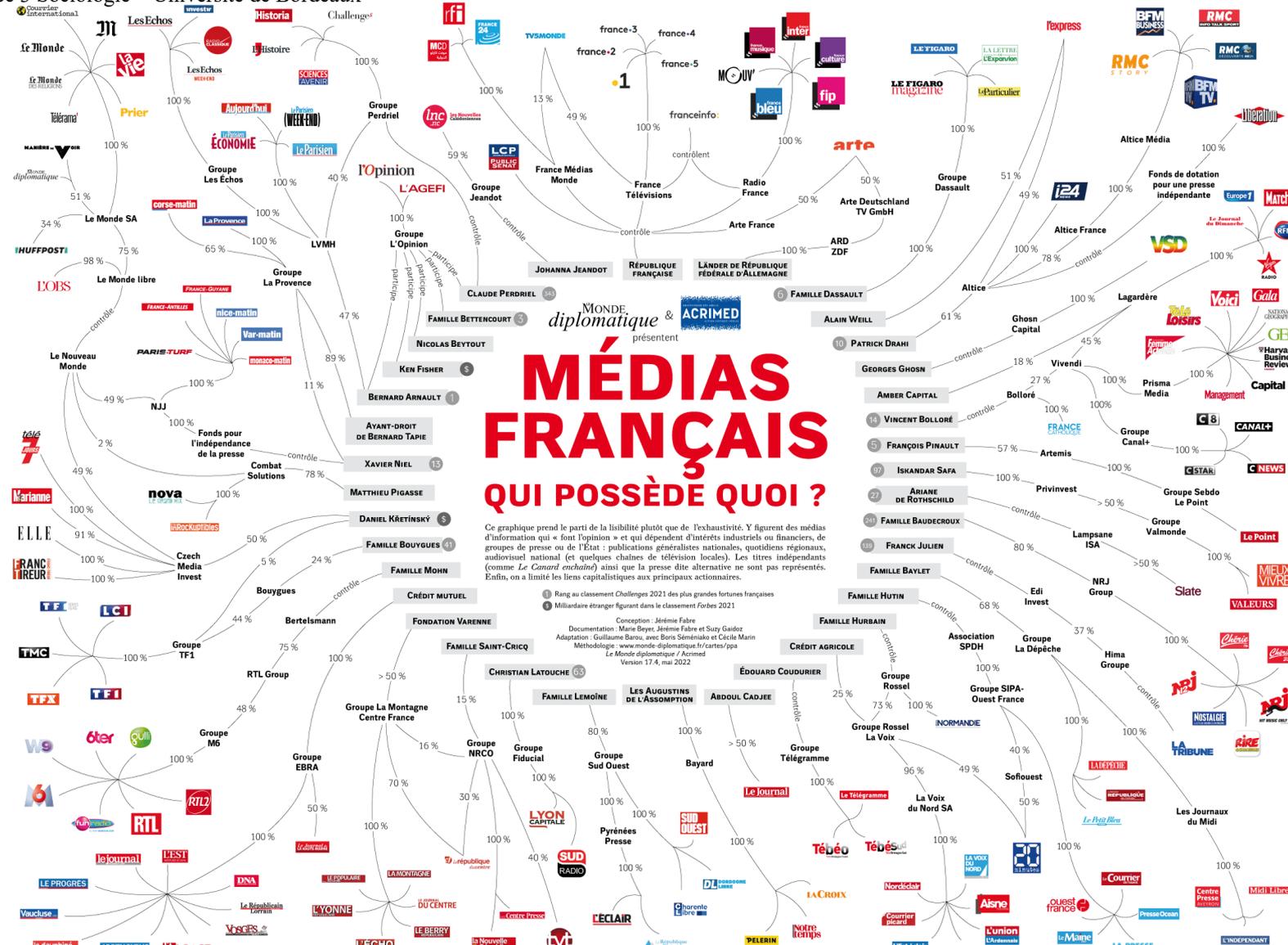
Henri Maler (politologue, *Le droit à l'information ses conditions et ses conséquences*, 2014).



MÉDIAS FRANÇAIS QUI POSSÈDE QUI ?

Ce graphique prend le parti de la lisibilité plutôt que de l'exhaustivité. Y figurent des médias d'information qui « font l'opinion » et qui dépendent d'intérêts industriels ou financiers, de groupes de presse ou de l'État : publications généralistes nationales, quotidiens régionaux, audiovisuel national (et quelques chaînes de télévision locales). Les titres indépendants (comme *Le Canard enchaîné*) ainsi que la presse dite alternative ne sont pas représentés. Enfin, on a limité les liens capitalistiques aux principaux actionnaires.

1 Rang au classement Challenges 2021 des plus grandes fortunes françaises
 2 Milliardaire étranger figurant dans le classement Forbes 2021
 Conception : Jérémie Fabre
 Documentation : Marie-Beyer, Jérémie Fabre et Sury Gaidoz
 Adaptation : Guillaume Barou, avec Boris Stéménak et Cécile Marin
 Méthodologie : www.monde-diplomatique.fr/cartes/spa
 Le Monde diplomatique / Anemad
 Version 17.4, mai 2022



L'indépendance et le financement.

France-Soir

« *La presse populaire* » Patrick Eveno.

L'exemple du journal *France Soir* créé en 1944.

Un tirage dépassant le million en 1953, une série de rachats, puis la fin du journal.

Une trop forte **dépendance économique** ?

La presse est un secteur d'activité parmi d'autres, elle est ancrée au contexte économique et politique.

Il est donc difficile d'être totalement indépendant.

L'information : un pouvoir menacé.

La « *liberté de la presse ne saurait être une liberté mise à la disposition exclusive de l'État, de ses gouvernants (exécutifs et parlementaires) et de son administration* ».

Henri Maler (politologue, *Le droit à l'information ses conditions et ses conséquences*, 2014).



Reporters Sans Frontières : Carte et classement mondial des pays selon le degré de liberté de la presse.

<https://rsf.org/fr/classement>

Norvège : 1/180

Danemark : 2/180

France : 26/180

États-Unis : 42/180

Russie : 155/180

Chine : 175/180

L'information : un pouvoir menacé.

La Chine est « *la plus grande prison du monde pour les journalistes* » selon les termes de RSF.



CCTV : Télévision centrale de Chine.

Un organe de presse contrôlé par Pékin. © CCTV.com

Chine : 175/180 (classement RSF, 2022)

Une presse dépendante des autorités.

En Chine, seuls les « *médias d'état* » exercent sans crainte.

(RSF, 2022).

Russie : 155/180 (classement RSF, 2022)

En Russie, « *aucun journaliste n'est à l'abri d'une procédure judiciaire* ».
(RSF, 2022).



**THE FEDERAL SERVICE FOR SUPERVISION OF COMMUNICATIONS,
INFORMATION TECHNOLOGY, AND MASS MEDIA**

Roskomnadzor : Le service fédéral de supervision des médias. Il régule tous les médias en Russie et en interdit certains. © rkn.gov.ru



Le président chinois, Xi Jinping, arrive à la cérémonie d'ouverture du XXe Congrès du Parti communiste, au Palais du peuple, à Pékin, le 16 octobre 2022. © MARK SCHIEFELBEIN / AP

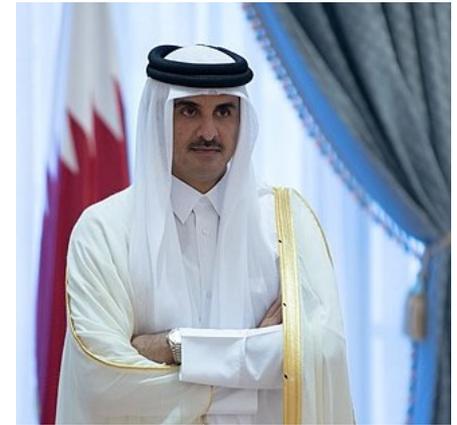
L'information : un pouvoir menacé.

Coupe du monde 2022 au Qatar : « *les journalistes ne pourront ni filmer, ni photographier dans “les propriétés résidentielles, les entreprises privées et les zones industrielles”* », c'est à dire les zones « *où des violations des droits de travailleurs migrants ont été signalées* » selon les termes de RSF.



Ouvriers sur un chantier de construction de stade au Qatar.
© Giuseppe Cacace – AFP.

Qatar : 119/180 (classement RSF, 2022).
Une presse très contrôlée, voire menacée.



Tamim ben Hamad Al Thani, émir du Qatar depuis 2013.
© Ahmad Thamer Al Kuwari.

Dans ces régimes autoritaires, la crainte d'une presse libre est si grande que celle-ci est **restreinte** voire **interdite**. Cela montre l'importance du pouvoir de la presse, capable de « **gêner** » les dirigeants politiques ou religieux.

III. Le défi de la presse au temps des réseaux sociaux



La presse a-t-elle le monopole de l'information ?

Réseaux sociaux :

- Déluge d'informations
- Informations instantanées

Remise en question du journalisme.

Réseaux sociaux : un climat anti-journalistique.

Des insultes à destination des journalistes (« *journalopes* », « *merdias* », « *collabo* », « *asservis* »).

Cette fois, il sera très difficile pour les **journalopes** des chaînes TV asservies au pouvoir de dire que les manifestants n'étaient qu'une petite poignée...

[#ReformeRetraites](#) [#Manif19Janvier](#) [#greve](#)

Ce que ne vous montre jamais aucuns **merdias**.

À montrer à tous les [#gauchiasse](#)s qui viennent vous parler du vivre ensemble 🤗👍

88 % des jeunes issus de.....

Mais aussi à destination de toute personne qui a des idées politiques différentes (« *gauchiasse* », « *fachiotte* »).

Toute information, vraie ou fausse peut faire l'objet de tels commentaires.

Les fachiottes sont trop cons c'est trop

Toute personne peut aussi en être la cible. Il est donc **difficile d'informer et d'être informé** sur les réseaux sociaux actuels.

Nous avons connu les **socialopes**, les cocos, les Nupes, les marcheurs, mais je me demande sincèrement si les plus CONS ET LES PLUS DANGEREUX NE SONT PAS CES ENMERDEURS DE VERTS! ILS NOUS ENMERDENT AVEC LEUR PSEUDO RECHAUFFEMENT CLIMATIQUE

[#France](#) [#Iran](#) [#Plantu](#) ex **collabo** du torchon du soir [@lemondefr](#) n'est pas ma tasse de thé.

Je fais exception, car comment mieux décrire l'infamale islamo-gauchiste, l'Eradicatrice [@sandrousseau](#), après ses infâmes propos contre Elisabeth Badinter ?

📌 La [#Nupes](#) en un dessin...

Transformation du journalisme.

la « *marque journalistique* » peut permettre à la presse de se distinguer des réseaux sociaux grâce à l'information « *validée, contrôlée, vérifiée* ».

David Kessler (conseiller Médias et Culture de François Hollande, 2012)

Les journaux ouvrent des sites web. Ce n'est pas une transition du « **tout papier** » vers le « **tout numérique** » mais plutôt **une combinaison** des deux types de support. Un financement par la **publicité** et les **abonnements**.

La presse sur les réseaux sociaux: **courtes vidéos** (**TikTok, YouTube**), **fact-checking** (**Twitter, Sites web, TV**).

Il y a « *processus de morcellement de la consommation des informations* »

Olivier Aïm (maître de conférence, *La communication*, 2020)

Conclusion

La presse représente un pouvoir dans la société, par l'influence qu'elle exerce à la fois sur les citoyens et sur les pouvoirs **législatifs**, **exécutifs** et **judiciaires**.

La concentration des médias aux mains d'une minorité pose la question de qui représente vraiment le pouvoir de la presse. Est-ce les **journalistes** ? Ou bien est-ce les **actionnaires** ?

La presse a une place importante dans les régimes autoritaires où l'information est restreinte.

Elle peut aussi dépendre des instances politiques qui façonnent l'information comme elles le souhaitent et non comme elle est factuellement.

Bien que les outils numériques paraissent hostiles à la presse. Elle doit continuer à s'adapter au numérique pour conserver son monopole de **l'information fiable et vérifiée** qui est aussi son **pouvoir**.

Bibliographie

- Aïm, Olivier et Stéphane Billiet. 2020. *Communication*. Dunod. Paris : Dunod.
- Balle, Francis. 2014. *Les médias*. Que sais-je? Paris: Presses Universitaires de France.
- Breton, Philippe et Serge Proulx. 2012. *L'explosion de la communication. Introduction aux théories et aux pratiques de la communication*. Repères. Paris : La Découverte.
- Deborde, Juliette. 2017. « Comment journalopes et merdias se sont répandus sur les réseaux ». *Libération*. 5 janvier.
- Delporte, Christian, Claire Blandin, François Robinet. 2016. *Histoire de la presse en France XX^e-XXI^e siècles*. Collection U. Paris : Armand Colin.
- Eveno, Patrick. 2016. *La presse*. Que sais-je? Paris: Presses Universitaires de France.
- Eveno, Patrick. 2018. « Le journalisme, quatrième pouvoir ? ». *Cahiers français*. Numéro 406 (2018) : 28-35.
- Ferenczi, Thomas. 2007. *Le journalisme*. Que sais-je ? Paris : Presses Universitaires de France.
- Frau-Meigs, Divina. 2005. *Qui a détourné le 11 septembre ? Journalism, information et démocratie aux États-Unis*. Médias-Recherches. Paris : De Boeck Supérieur.
- Hirst, Martin. 2013. « Right to know : the nation, the people and the Fourth Estate ». *The Conversation*. 11 décembre.
- Les Décodeurs. 2014. « La charte des Décodeurs ». *Le Monde*, 10 mars.
- Libération. 2022. « Coupe du monde: le Qatar interdit la diffusion de certains lieux aux médias ». *Libération*. 16 octobre.
- Maler, Henri. 2014. « Le droit à l'information, ses conditions et ses conséquences ». *Savoir/Agir* Volume 4. Numéro 30 (2014) : 113-119.
- Mercier, Arnaud. 2010. « L'implantation d'Internet dans le paysage médiatique : vers un modèle d'information journalistique webcentré ». *Humanisme* Volume 3. Numéro 289 (2010) : 47-51.
- Monde Diplomatique. 2022. « Médias français, qui possède quoi ? ». *Le Monde Diplomatique*. Décembre 2022.
- Neveu, Érik. 2019. *Sociologie du journalisme*. Repères. Paris : La Découverte.
- Nguyen Dang, Julien. 2020. « Coronavirus : comment les réseaux sociaux ont tenté de soigner le mal de la désinformation ». *France Info*. 27 juin.
- RSF. 2022. « Mondial de football au Qatar : la FIFA ne doit pas accepter que la liberté de la presse soit hors jeu ». *Reporters Sans Frontières*. 20 novembre.
- Safire, William. 1982. « The one-man fourth estate ». *The New York Times*. 6 juin.
- Sägerser, Caroline. 2016. « Législatif, exécutif et judiciaire. Les relations entre les trois pouvoirs. » *Dossiers du CRISP* Volume 2. Numéro 87 (2016) : 9-71.
- Schudson, Michael. 2009. « Pourquoi les démocraties ont-elles besoin d'un journalisme détestable ? ». *Réseaux* Volumes 5-6. Numéros 157-158 (2009) : 213-232.
- Tellier, Maxime. 2021. « France Soir : Grandeur et déliquescence d'un journal devenu anti-journalistique ». *Radio France*. 14 mars.

Sitographie

- Carasco, Aude. 2018. « Qui a le pouvoir de l'information en France? ». vie-publique.fr.

<https://www.vie-publique.fr/parole-dexpert/268470-qui-le-pouvoir-de-linformation-en-france>

- Crichton, Danny, Ben Christel, Aaditya Shidham, Alex Valderrama et Jeremy Karmel. 2010. « Journalism in the digital age ».

standford.edu. <https://cs.stanford.edu/people/eroberts/cs181/projects/2010-11/Journalism/index.html>

- Légifrance. 2022. « Loi n° 77-808 du 19 juillet 1977 relative à la publication et à la diffusion de certains sondages d'opinion ».

legifrance.gouv.fr. <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000522846>

- Le Monde Diplomatique. 2022. « Médias Français ». github.com. https://github.com/mdiplo/Medias_francais

- RSF. 2022. « Classement ». rsf.org. <https://rsf.org/fr/classement>

- Sales, Claude. 1998. « La formation des journalistes ». vie-publique.fr.

<https://www.vie-publique.fr/sites/default/files/rapport/pdf/984000482.pdf>

- Tran, Delbert. 2016. « The Fourth Estate As The Final Check » yale.edu.

<https://law.yale.edu/mfia/case-disclosed/fourth-estate-final-check>

- Tran, Delbert. 2022. « Delbert Tran ». linkedin.com. <https://www.linkedin.com/in/delbert-tran-8a545b34>